



## Fiche de données de sécurité HERCULITE XRV ULTRA

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HERCULITE XRV ULTRA

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

##### Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
T +39-081-850-8311  
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

##### Fabricant

Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
T +39-081-850-8311  
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Personne de contact : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com) - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTRAC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Composants dangereux	: mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de l'hydroquinone, peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle, diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les aérosols, vapeurs, gaz, fumées P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...
Phrases supplémentaires	: Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d: les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane	(n° CAS) 15625-89-5 (Numéro CE) 239-701-3 (Numéro index) 607-111-00-9 (N° REACH) 01-2119489896-11	=>9-<12	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de l'hydroquinone	(n° CAS) 150-76-5 (Numéro CE) 205-769-8 (Numéro index) 604-044-00-7 (N° REACH) 01-2119541813-40	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle	(n° CAS) 94-36-0 (Numéro CE) 202-327-6 (Numéro index) 617-008-00-0 (N° REACH) 01-2119511472-50	< 1	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
dioxyde de titane	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17		Non classé
Methacrylate de méthyle			Non classé
pigment	(N° REACH) N/A		Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Pas de mesures spéciales / spécifiques.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) et poudre.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
-------------------	---

#### Pour les non-sauveteurs

Équipement de protection	: Voir section 8.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
Produits incompatibles	: Agent oxydant. Acides forts.
Matières incompatibles	: Matières comburantes. Peroxydes organiques. matières réductrices. Amines.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>mequinol, 4-méthoxyphénol, éther monométhylique de l'hydroquinone (150-76-5)</b>		
France	Nom local	4-Méthoxyphénol
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle (94-36-0)</b>		
France	Nom local	Peroxyde de dibenzoyle
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>

**dioxyde de titane (13463-67-7)**

France	Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
- Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile. Gants en PVC. Néoprène. Temps de rupture : 6 (> 480 minutes). Epaisseur du matériau : 0,2 - 0,4 mm. STANDARD EN 374.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité. STANDARD EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- État physique : Liquide
- Apparence : Pâte.
- Couleur : Couleurs variées.
- Odeur : Fruitée.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 2,4 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité : Produit insoluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de polymérisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de flammes, pas d'éincelles. Supprimer toute source d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Agent oxydant. matières réductrices. Peroxydes organiques. Amines.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

Le matériau non vulcanisé peut être nocif en cas d'ingestion.

**peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle (94-36-0)**

DL50 orale rat	7710 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	7 mg/l/4h

**diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)**

DL50 orale rat	5709 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5170 mg/kg

**dioxyde de titane (13463-67-7)**

DL50 orale rat	> 100000
DL50 cutanée lapin	> 10000
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 4,68 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

**peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle (94-36-0)**

CL50 poisson 1	0,24 mg/l 96h (Oryzias latipes)
CE50 Daphnie 1	0,07 mg/l 48h (Daphnia magna)

**diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)**

CL50 poisson 1	3,97 mg/l
CE50 Daphnie 1	< 23,2 mg/l (48 heures - Daphnia magna)
CI50 algues	2,42 mg/l (IC50, 72 heures)

**dioxyde de titane (13463-67-7)**

CL50 poisson 1	> 1000 (96 heures - Fundulus heteroclitus)
CE50 Daphnie 1	> 1000 (48 heures - Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité****HERCULITE XRV ULTRA**

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

**peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle (94-36-0)**

Biodégradation	84 % MITI-test
----------------	----------------

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****HERCULITE XRV ULTRA**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
------------------------------	-----------------

**peroxyde de dibenzoyle, peroxyde de benzoyle (94-36-0)**

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	5,62
Log Pow	3,71

**diacrylate de 2-(acryloyloxyxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane (15625-89-5)**

BCF poissons 1	31,62
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	31,62

**12.4. Mobilité dans le sol****HERCULITE XRV ULTRA**

Ecologie - sol	Produit insoluble dans l'eau.
----------------	-------------------------------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****HERCULITE XRV ULTRA**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**12.6. Autres effets néfastes**

Autres effets néfastes	: Aucune, à notre connaissance.
Indications complémentaires	: Aucun autre effet connu

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets)	: Éliminer comme un déchet dangereux.
Méthodes de traitement des déchets	: Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 18 01 06* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport****ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

**RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non
Autres informations	:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****- Transport par voie terrestre**

Aucune donnée disponible

**- Transport maritime**

Aucune donnée disponible

**- Transport aérien**

Aucune donnée disponible

**Transport ferroviaire**

Aucune donnée disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Indications de changement:

Identification des dangers. Informations réglementaires.

2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	Skin Irrit. 2: H315, Eye Irrit. 2: H319
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	Skin Irrit. 2: H315, Eye Irrit. 2: H319
3.2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	

Sources des données

: Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Date d'émission

: 19/03/2009

Date de révision

: 17/09/2015

Remplace la fiche

: 13/05/2013

Signature

: A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, type B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

*Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.*